

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS  
DU 9 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars 2026, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Date de convocation du Conseil d'administration : le 2 mars 2026,**

**Présents :** M. DEZIER – Mme BODINAUD – Mme RIOU – Mme GROSMAN - Mme BOUYE - Mme MERIC - Mme COMDOM - M. TEXIER

**Excusées** – Mme FARGEOT - Mme MAGNANT- BENAY- Mme LAMIGE

**Madame BODINAUD a été élue secrétaire.**

Le Compte rendu de la séance du 23 février est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- Ordre du jour :
  - Procès-verbal du CA du 23 février 2026
  
  - 1- **CFU 2025**
  - 2- **Affectation des résultats**
  - 3- **Budget primitif 2026**
  - 4- **Bilan d'activité 2025 du CCAS**
  
- Questions diverses

Suite à l'état des difficultés rencontrées par les services de la Direction Générale des Finances pour valider le CFU, le CA du CCAS n'a pu voter lors du dernier Conseil d'administration.

## 1- CFU 2025

Le CCas de Gond-Pontouvre passe pour la 2<sup>ème</sup> année son Compte Financier Unique (CFU).

Le Conseil d'Administration doit donc délibérer sur ce document qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil d'Administration du Compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le guide du CFU établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le compte financier unique 2025 établi conjointement par le Comptable et le CCAS,

Il est proposé au Conseil d'Administration **de délibérer et d'approuver** le Compte Financier Unique 2025 présentant les résultats de clôture suivants :

	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2024		148 331.97		54 603.39		202 935.36
Opérations de l'exercice 2025	385 725.80	343 412.82	0.00	11 124.84	385 725.80	354 537.66
<b>Totaux</b>	<b>-42 312.98</b>			<b>11 124.84</b>	<b>-31 188.14</b>	
Totaux 2024 + 2025	385 725.80	491 744.79	0.00	65 728.23	385 725.80	557 473.02
<b>Totaux</b>		106 018.99		65 728.23		171 747.22
Restes à réaliser			0	0	0	0
<b>Totaux cumulés</b>	<b>385 725.80</b>	<b>491 744.79</b>	<b>0.00</b>	<b>65 728.23</b>	<b>385 725.80</b>	<b>557 473.02</b>
<b>Résultats définitifs</b>		106 018.99		65 728.23		171 147.22

Un excédent de fonctionnement de 106 018.99 €

Un excédent d'Investissement de 65 728.23 €

**De ne constater** pour la comptabilité principale aucune discordance de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

En dépenses d'Investissement : 0 €

En recettes d'Investissement : 0 €

**D'arrêter** les résultats définitifs du compte financier unique 2025 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) soit

Un excédent cumulé de fonctionnement de **106 018.99 €**

Un excédent cumulé d'Investissement de **65 728.23 €**

Un besoin de couverture (1068) de : **0 €**

Le Président est sorti et n'a pas pris part au vote. Il n'a pas été comptabilisé dans les membres présents. Mme BODINAUD Nicole a pris la place de Présidente de séance.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le CFU 2025.

## **2- Affectation des résultats**

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Excédent de la section de fonctionnement à reporter au Budget primitif 2026 :

**106 018.99 € à la section de fonctionnement**

Excédent de la section d'investissement à reporter au Budget primitif 2026 :

**65 728.23 € à la section d'investissement**

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité l'affectation des résultats.

## **3- Budget primitif 2026**

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| • Section de fonctionnement | <b>463 570 €</b> |
| • Section d'investissement  | <b>83 329 €</b>  |

DEP de FCT	Chapitre	Libellé	Montant
	011	Charges caractère général	64 220
	012	Charges de personnel	145 400
	65	Autres charges	240 000
	67	Charges exceptionnelles	500
	68	Provision créances douteuses	1 000
	042	Opérations d'ordre	12 450
			<b>463 570 €</b>

REC FCT	70	Produit de gestion courante	125 000
	74	Subventions	221 249
	75	Autres produits	9 300
	013	Atténuation de charges	2 000
	76	Produits financiers	2.01
	77	Produits exceptionnels	0
	002	Excédent de fonctionnement	106 018.99
			<b>463 570 €</b>

DEP INV	OP 10	Acquisition de matériels	53 700.23
	OP 12	Travaux de bâtiments	24 628
	27	Prêts	5 000.77
			<b>83 329 €</b>

REC INV	040	Opérations d'ordre	12 450
	27	Prêts	5 000.77
	10 222	FCTVA	150
	001	Excédent d'investissement	65 728.23
			<b>83 329 €</b>

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité le budget primitif.

#### 4- Bilan d'activité 2025 du CCAS

Le document est joint au PV.

Modification d'une donnée page 9 – Repas des aînés : 241 personnes présentes (et non 147)

Le CA et M le Président remercient le travail de Mme Labrouche et saluent la nouvelle organisation du service du CCAS.

Mr le Président remercie les élus et tout particulièrement Mme Bodinaud, ainsi que les membres du Conseil d'administration pour leur engagement précieux pour le bon fonctionnement du CCAS de la ville de Gond-Pontouvre.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance.**

**GOND-PONTOUVRE, le 9 mars 2026,**

**Le Président,**

  
  
**G.DEZIER**